



CERTIFICAT d'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE Palefrenier Soigneur (C.A.P.A.—PS)

En alternance

Durée

2 ans

Par alternance entre une entreprise (41 semaines/an dont 5 semaines de congés payés annuels), et l'UFA (12 semaines).

Dates

Septembre - juin

Horaires

8h30-12h00 & 13h30-17h00

Lieu

Campus Provence-Ventoux
Unité Formation Apprentissage
310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Mode de financement et tarif

Nous contacter.

Le travail et les métiers

Le palefrenier soigneur assure l'entretien, la nourriture et les soins vétérinaires élémentaires des chevaux de sport, de loisir ou d'élevage avec leur travail courant. Il participe à l'entretien des installations correspondantes.

Débouchés

Assure les soins aux chevaux (toilette, alimentation, soins vétérinaires élémentaires) et l'entretien des écuries et du matériel (sellerie, manèges, harnais) dans les haras, les exploitations d'élevage de chevaux, les centres équestres ou les centres d'entraînement de chevaux de course.

Poursuite d'études

- Bac pro conduite et gestion de l'entreprise agricole.
- Bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique.
- BP Responsable d'entreprise agricole.

Les objectifs pédagogiques – « Être capable de ... »

Agir dans des situation de la vie courante à l'aide de repères sociaux

Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

Interagir avec son environnement

Réaliser des soins courants aux équidés

Réaliser des travaux liés à l'utilisation des équidés

Effectuer les travaux liés à l'entretien des matériels, bâtiments, installations, aires de travail et abords

S'adapter à des enjeux professionnels locaux.

Le public concerné et modes de financement

Etre âgé de 16 à 29 ans révolus, possible dès 15 ans si la scolarité a été suivie jusqu'en 3^{ème} générale.

Mode de financement : Contrat d'apprentissage.

Campus

Provence-Ventoux CFPPA-UFA

310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90
cfppa.carpentras@educagri.fr
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de résultat sur notre site internet.

Les prérequis et conditions d'admission

- ◆ Aimer les chevaux, être volontaire.
- ◆ Etre résistant au travail physique, méticuleux et ordonné dans les tâches à accomplir. Avoir une conscience professionnelle car nous sommes au contact d'êtres vivants.
- ◆ De préférence avoir un niveau galop 2,
- ◆ Etre reconnu apte par la médecine du travail,
- ◆ Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise habilitée.

Les demandes d'admission ne se font pas par l'établissement d'origine (collège ou lycée) mais directement par le candidat qui prend contact avec l'UFA qui lui adressera un dossier de candidature.

Contact : Jessica RONCO 0490608090
jessica.ronco@educagri.fr

Mise à jour :
Sept 2024



Contenu de la formation

PRATIQUES PROFESSIONNELLES :

Dans un centre équestre, un poney club, une école d'équitation ou un élevage ayant des activités d'enseignement de l'équitation, de location, de mise en pension et dressage des chevaux.

FORMATION THEORIQUE :

UC	MATIERES
UCG1 MG1	Histoire-Géo Mathématiques Tim Sc éco/gestion Socio
UCG2 MG2	SST Lettre Socio Gestes et postures Hygiène de vie
UCG3 MG3	Lettre Anglais MP1 Sc éco/gestion Socio
UC P1 CP4 MP4	Zoot Hippologie
UC P2 CP5 MP3	Zoot pratique
UC P3 CP6 MP2	Agroéquipement Ph/Ch
UCARE	Mettre en œuvre des techniques d'éducation aux soins

Modalités Pédagogiques

Travaux pratiques réalisés en groupe.
Restitutions écrites des divers travaux pratiques.
Evaluations pratiques et orales.

Evaluations

La formation est organisée en module d'enseignement général et d'enseignement professionnel.
Evaluations et/ou pratiques, et/ou orales et/ou écrites, qui seront délivrées en unités capitalisables.

Validation de la formation

Après validation du jury en fin du cycle des deux années de formation, le candidat ayant eu un parcours complet, sera titulaire du CAPA Palefrenier Soigneur, diplôme du Ministère de l'Agriculture de niveau 3 (Fiche RNCP : 38389-01/01/2024)
Dans le cadre d'une validation partielle, les UC sont acquises pour une durée illimitée.



Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.

Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : armelle.perri@educagri.fr